

Motion de Mme De Brouwer : Projet de Motion contre la privatisation de la banque Belfius et pour le développement de ses activités au service des collectivités locales, du secteur associatif et de l'économie locale, déposée par Maëlle De Brouwer, conseillère communale Ecolo.

1. Contexte

En 2011, à la suite de la crise financière qui avait vu la quasi faillite du groupe Dexia, l'État belge a racheté pour 4 milliards d'euros Dexia Banque Belgique, la composante belge du groupe, rebaptisée quelques mois plus tard « *Belfius* ».

Dans le même temps, l'Etat fédéral a apporté une garantie très importante à *Dexia SA*, la structure de défaisance chargée de gérer le passif du groupe pendant des dizaines d'années.

Le groupe Dexia provenait de la fusion en 1996 du Crédit communal de Belgique et du Crédit local de France, deux banques spécialisées dans le financement des collectivités, ainsi que de l'intégration au sein du groupe en 2001 de Bacob-Artesia, une banque coopérative. **Belfius hérite par conséquent d'une longue tradition de financement des administrations locales et de gestion publique.** L'origine même du nom de Belfius traduit littéralement cette réalité : Belfius = BELgium Finance US.

Aujourd'hui encore, Belfius dédie un tiers de son portefeuille de crédits (qui s'élève à environ 90 milliards d'euros) au secteur public et social, principalement des communes. Le sort de la banque Belfius est donc d'une grande importance pour les villes et communes.

La cause des problèmes financiers de Dexia est à trouver non pas dans ses activités spécifiques développées en Belgique, qui ont toujours été « profitables », mais dans une volonté non-maîtrisée d'expansion internationale et la prise de risques financiers inconsidérés.

Grâce à son fort ancrage belge, grâce au soutien de son actionnaire, l'Etat fédéral, et donc de tous les contribuables, grâce aux sacrifices assumés par les travailleurs de la Banque et au maintien de la plupart de ses relations commerciales antérieures à la crise, Belfius est aujourd'hui redevenue une banque solide et génère un dividende annuel important, reversé à l'État fédéral.

Dès son entrée en fonction, le Ministre fédéral des Finances, Johan Van Overtveldt, a fait part de sa volonté de privatiser Belfius. En juillet 2017, le gouvernement fédéral a pris, sans aucun débat public préalable, la décision de privatiser Belfius, par une introduction en bourse d'une partie de son capital. Cette opération est en cours de préparation, avec pour objectif annoncé une concrétisation pour juin 2017.

La présente motion s'inspire d'une initiative de la plate-forme « Belfius est à nous », soutenue par plus de 30 organisations, ONG et syndicats. Cette dernière a été créée pour impulser un débat public sur l'avenir de Belfius, organiser la contestation contre la privatisation de la banque et démontrer l'intérêt d'une banque publique pour la population de Belgique.

Considérant que :

Belfius, ex-Dexia Banque Belgique, a été rachetée par l'État belge pour 4 milliards d'euros, que la banque de défaisance *Dexia SA* a fait l'objet de deux recapitalisations successives par l'État belge, survenues en 2008 (2 milliards d'euros) et en 2012 (2,9 milliards d'euros), et qu'elle bénéficie de 35 milliards d'euros de garanties accordées par l'État belge ;

Le redressement financier de Belfius s'est hélas réalisé au détriment d'une perte, de 2012 à 2016, de 670 emplois et d'une baisse salariale de 5% ;

Belfius a rapporté 215 millions d'euros de dividendes à l'État belge en 2016, et que le gouvernement prévoyait une recette de 309 millions de dividendes pour 2017 ;

Le secteur bancaire belge est dominé par des banques étrangères qui déplacent les dividendes générés par les activités belges vers les maisons mères et des actionnaires étrangers, au lieu de les réinvestir dans l'économie locale et d'œuvrer à la préservation de l'emploi (voir BNP Paribas et ING, notamment) ;

Belfius est une des quatre banques les plus importantes en Belgique, et actuellement la seule banque totalement publique ;

Beaucoup de pays voisins ont un secteur bancaire public fort sans que cela ne pose question et qui joue, au contraire, un rôle économique majeur, notamment par rapport aux défis énergétiques futurs et au financement de l'économie locale ;

Une banque publique a un effet stabilisateur en période de crise, comme cela a été mis en évidence en Allemagne après 2008 ;

Au lieu de fermer progressivement des agences (- 30 % en 10 ans), ce qui alimente le risque de désertification économique dans certains quartiers et villes du pays, il serait préférable d'encourager une banque publique assurant un service de base, accessible à tous les usagers ;

Le fait que *Belfius* ne soit actuellement pas suffisamment gérée comme une structure publique influe nécessairement sur les besoins des plus démunis, comme l'a montré la décision prise par la banque en 2016 de doubler les frais de compte bancaire social pour les personnes émergeant au CPAS ;

Au contraire, une ouverture du capital et une entrée en bourse pourraient :

- conduire *Belfius* à être gérée de manière à satisfaire les intérêts des actionnaires privés (les banques internationales chargées de la mise en bourse de *Belfius* cherchant à attirer préférentiellement un actionariat international à la recherche d'un placement rentable), plutôt que les intérêts publics ;
- conduire *Belfius* à être guidée par des objectifs de bénéfices de court terme, au détriment de sa stabilité à long terme et du financement des collectivités locales, du secteur associatif et de l'économie locale, tombant par là dans les mêmes travers que ceux qui ont conduit Dexia à la faillite ;
- remettre en question l'attractivité, notamment en termes de taux et de durée, des crédits accordés par *Belfius* aux pouvoirs locaux et au secteur non-marchand, si bien que certains projets d'investissement locaux ne pourraient plus être financés ;

Il y a un intérêt stratégique à garder *Belfius* aux mains des pouvoirs publics, tels que d'autres pays, comme l'Allemagne, l'ont fait avec des structures bancaires comparables, les transformant en véritables banques de développement, dont la prestation garantie de services stratégiques à l'économie interne, tel que l'octroi de crédits aux pouvoirs publics, au secteur associatif et aux PME, joue un rôle essentiel pour préparer le futur ;

En cas de privatisation, les autorités perdraient le contrôle d'un partenaire financier unique dans son rôle de financement des investissements publics ;

Dans l'hypothèse où le gouvernement fédéral consacrerait une partie du produit de la vente de ses parts à la création d'un fonds de compensation destiné aux anciens coopérateurs Arco, l'Union des Villes et Communes de Wallonie exige que les associés communaux du holding perçoivent un traitement compensatoire, équivalent au même pourcentage des pertes couvert par ce fonds ;

Une solution pour Arco n'a toujours pas été trouvée et le dossier de l'IPO est désormais lié à celui d'Arco ;

Lors de sa réunion en date du 21 février 2018, le CA de Brulocalis a soutenu la demande au gouvernement fédéral de maintien à tout le moins d'un actionariat majoritairement public car ce n'est qu'à cette condition que les pouvoirs locaux pourront garder leur capacité de financement des investissements et de trésorerie et donc offrir des services performants aux citoyens ;

Belfius est la plus importante pourvoyeuse de crédit au secteur public en Belgique, et se décrit elle-même comme le bancassureur disposant du meilleur ancrage local ;

La décision du gouvernement de procéder à une privatisation partielle de *Belfius* a été prise sans débat public sur le rôle et le futur de la banque ;

Avec un portefeuille de crédits de plus de 90 milliards, *Belfius* doit être en tant que banque publique un acteur de premier plan dans le financement de projets utiles à la population : énergies renouvelables, écoles, hôpitaux, soutien à l'économie locale, etc. ;

Une privatisation mettrait en péril cet objectif ;

Le Conseil Communal d'Uccle demande au gouvernement fédéral de :

- revenir sur sa décision de privatisation partielle de *Belfius* et de maintenir *Belfius* complètement dans le domaine public ;
- organiser un débat public sur l'avenir de *Belfius* en tant que banque publique, et sur la gestion de celle-ci, intégrant des employés, des clients et des institutions locales ;

- doter *Belfius* d'objectifs d'avenir ambitieux favorisant l'accessibilité de tous les citoyens et citoyennes et de toutes les entreprises, petites et grandes, à un service bancaire universel ;
- d'assurer, via *Belfius*, le service financier et le financement des collectivités locales, du secteur associatif, des acteurs de l'économie réelle et des objectifs en matière climatique et énergétique de la Belgique.

2. Discussion sur la motion

Mme De Brouwer souhaite déposer un projet de motion contre la privatisation de la banque Belfius, cosigné avec le groupe socialiste. Les écologistes ne sont pas favorables à une privatisation, même partielle, de cette banque. Le groupe Ecolo estime que le caractère public de cette banque doit être préservé afin d'éviter des conséquences néfastes pour le financement des administrations locales, et ce d'autant plus qu'un tiers du portefeuille de crédits de Belfius est attribué à des projets à caractère social.

Mme l'Echevin Delwart ne partage pas les inquiétudes de Mme De Brouwer à l'égard de la privatisation partielle de Belfius. Lorsque la crise financière est survenue en 2008, il s'agissait non d'étatiser une banque mais de stabiliser le système afin d'éviter une catastrophe. Il n'y a donc eu à aucun moment une volonté politique de rendre cette banque publique. Constatant au terme de plusieurs années que cet exercice de stabilisation a porté ses fruits, le gouvernement, titulaire de 100 % des parts de cette banque, a été naturellement amené à évaluer la pertinence du maintien de sa participation à un tel taux, une réduction de ce dernier étant de nature à favoriser le retour dans les caisses de l'Etat d'une partie des montants dévolus au sauvetage d'un système bancaire défaillant.

Selon Mme l'Echevin Delwart, les inquiétudes exprimées par Mme De Brouwer quant à un éventuel désengagement de la banque Belfius à l'égard des communes et des projets sociaux ne sont absolument pas justifiées. Le directeur-général (CEO) a d'ailleurs rappelé récemment que la recherche de l'équilibre et de la stabilité vise avant tout à permettre à la Belfius de garder son identité spécifique de banque proche des collectivités locales. De plus, vu que le plafond des parts susceptibles d'être cédées a été fixé à 49 %, l'Etat demeurera l'actionnaire majoritaire. Le Collège ne partage donc pas les craintes émises par Mme De Brouwer dans sa motion et soutient le choix porté par le conseil d'administration de la banque Belfius, qui, composés d'administrateurs compétents choisis dans une optique pluraliste, garantit l'expression de toutes les sensibilités. L'objectif visant à ramener vers l'Etat, via une privatisation partielle, une partie des investissements publics consentis fait donc l'objet d'un consensus qui s'étend au-delà de l'actuelle majorité gouvernementale.

M. Wyngaard estime que les modalités de l'intervention opérée il y a quelques années dans un contexte compliqué pour porter secours au secteur bancaire ne doivent pas servir à justifier actuellement une attitude hostile à tout changement de perspective. Les Allemands ont démontré qu'il est possible de développer une banque publique à côté des banques privées. Les discussions menées sur ce thème au sein de Brulocalis ont abouti à un consensus assez large en faveur d'une forte emprise publique sur Belfius, même s'il y a des nuances entre les différentes formations politiques.

3. Vote sur la motion

La motion est rejetée, 9 voix s'étant prononcées en faveur de la motion et 25 contre.